

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2020

DÉSIGNATION DU DÉLÉGUÉ TITULAIRE ET DES DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS POUR LES ÉLECTIONS SÉNATORIALES DU 27 SEPTEMBRE 2020

Le Conseil Municipal a procédé à l'élection, à bulletin secret, du délégué titulaire et des 3 délégués suppléants suivants pour les élections sénatoriales du 27 septembre 2020 :

- Délégué titulaire :

* Mr BALIQUE François

- Délégués suppléants :

* Mr BAYLE Roland

* Mr GROSOS Jean-Jacques

* Mr MICHEL Jean-Marie

DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Conformément aux dispositions des articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de déléguer au Maire de la Commune, pour la durée de son mandat, les attributions suivantes et **l'autorise** à prendre toutes dispositions et signer tous arrêtés, actes, conventions, contrats et documents de toute nature, relatifs à l'exécution de ces délégations :

- 1) de prendre toutes décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics de TRAVAUX, de FOURNITURES, de SERVICES sans montant limites définis ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants quel que soit le pourcentage d'augmentation, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- 2) de procéder, dans les limites fixées par le conseil municipal, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget ;
- 3) de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas un an ;
- 4) de passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- 5) de créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- 6) de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- 7) d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

- 8) de décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 500 euros ;
- 9) de fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
- 10) d'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;
- 11) de demander à tout organisme financeur, dans les conditions fixées par le conseil municipal, l'attribution de subventions ;
- 12) d'instruire toutes les demandes d'autorisation d'urbanisme (certificats d'urbanisme, déclarations de travaux, permis de construire...) ;
- 13) de procéder, dans les limites fixées par le conseil municipal, aux dépôts des autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux ;

En cas d'empêchement du maire, le conseil municipal décide que les présentes délégations seront :

- exercées par un adjoint dans l'ordre des nominations.

APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL DE LA COMMISSION LOCALE CHARGÉE D'ÉVALUER LES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT)

Monsieur le Maire donne lecture du rapport de transfert des charges au 1^{er} janvier 2020, entre la Communauté d'Agglomération Provence Alpes Agglo (créée au 1^{er} janvier 2017) et ses communes membres, adopté lors de ses séances des 28 mai et 4 décembre 2019.

Le Conseil Municipal **APPROUVE** le rapport annuel de la Commission Locale d'Évaluation du transfert des Charges(CLECT) de la Communauté d'Agglomération au titre des charges transférées au 1^{er} janvier 2020entre la communauté d'agglomération Provence Alpes Agglomération (créée au 1^{er} janvier 2017) et ses communes membres.

DELÉGATION DE SES FONCTIONS PAR LE MAIRE AUX ADJOINTS ET CONSEILLERS MUNICIPAUX

Monsieur le Maire soumet à l'avis du Conseil Municipal sa décision de déléguer aux adjoints et conseillers municipaux ci-après énoncés, les fonctions suivantes :

- 1) **Mr BAYLE Roland**, 1^{er} adjoint, la gestion de la voirie, des bâtiments et des équipements communaux du Haut-Vernet et de la Clapette - la signature des bordereaux de mandats et de titres de fonctionnement dans la limite de 10 000 € et des actes de l'état civil, en l'absence de Mr le Maire ;
- 2) **Mr GROSOS Jean-Jacques**, 2^{ème} adjoint, les animations de la Commune ainsi que la gestion de la voirie, des bâtiments et des équipements communaux des quartiers des gîtes et du Moulin ;
- 3) **Mr MICHEL Jean-Marie**, 3^{ème} adjoint, la gestion des pâturages communaux et des forêts communales ;
- 4) **Mr THEZAN Régis**, conseiller municipal, la gestion du cimetière du village et des sentiers de randonnées ;
- 5) **Mme BAYLE Francine**, conseillère municipale, le développement des services et des logements communaux pour les personnes âgées.
- 6) **Mme NABAL Monique**, conseillère municipale, la gestion des logements communaux de la résidence Auzet et des sentiers de randonnées.

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU « FRAT BONIFIE »

Monsieur le Maire expose la faculté accordée aux communes de demander la bonification de 10 % des subventions au titre du FRAT classique pour les communes qui ont décidé d'exonérer de droits terrasses pendant au moins 6 mois, leurs bars et restaurants.

Le Conseil Municipal **DÉCIDE** d'exonérer de droits terrasses les bars et restaurants de la Commune pendant l'année 2020 et **SOLLICITE** l'octroi, par la Région Sud, de la bonification de 10 % des subventions au titre du FRAT classique pour la Commune de Le Vernet ;

LOCATION NON MEUBLEE DU GÎTE D1 LOU PASSAVOUS

Monsieur le Maire donne lecture de la demande de logement du 19 juin 2020 de Mr Christophe TALMANT, portant sur la location non meublée du gîte D1 Lou Passavous.

Le Conseil Municipal **DONNE** en location, à Mr Christophe TALMANT, le gîte D1 Lou Passavous, dans les conditions suivantes :

- logement loué non meublé à compter du 1er septembre 2020
- résidence permanente
- durée du bail : 1 an tacitement renouvelable à compter du 1er septembre 2020
- loyer de 350 € par mois indexé sur l'Indice de Référence des Loyers.

et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le bail d'habitation dans les conditions ci-dessus arrêtées.

REMBOURSEMENT DE FRAIS D'ACHAT DE PETIT MATERIEL POUR LES LOGEMENTS DE LA RESIDENCE AUZET

Le Conseil Municipal **ACCEPTE** de rembourser à Mme Monique NABAL, conseillère municipale, domiciliée à Le Vernet (04), qui en a fait l'avance, les montants des frais d'achat de petit matériel, nécessaires pour la mise en location saisonnière des logements communaux de la résidence Auzet, auprès de la Société WELDOM à DIGNE (04) selon les factures n° 200706010170 du 06/07/2020 et n° 200710010136 du 10/07/2020 d'un montant global de 457,54 € (350,30 € + 107,24 €).

FIXATION DES INDEMNITES MENSUELLES DE FONCTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Le Conseil Municipal de la Commune de Le Vernet,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2123-20 et L 2123-24-1,

Considérant que le code susvisé fixe des taux maximum et qu'il y a donc lieu de déterminer le taux des indemnités allouées au maire, aux adjoints ;

Le Conseil Municipal DECIDE :

Article 1 : de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire, d'adjoint, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux, aux taux suivants :

Taux en pourcentage de l'indice brut mensuel 1027 (la valeur au 1^{er} janvier 2020 est de 3 889,40 €) conformément au barème fixé par les articles L 2123-23, L 2123-24 et L 2123-24-1 du code général des collectivités territoriales :

- maire : 25,5 %, soit le montant de l'indemnité mensuelle fixée à 991,79 € brut à compter du 1^{er} juillet 2020
- 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} adjoints : 9,9 % soit le montant de l'indemnité mensuelle fixée à 385,05 € brut à compter du 1^{er} juillet 2020.

Article 2 : dit que les crédits nécessaires seront inscrits au compte 6531 du budget communal.

RENOUVELLEMENT DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID) SUITE AUX ELECTIONS MUNICIPALES DE 2020

Monsieur le Maire donne lecture de la demande de la Direction Générale des Finances Publiques à DIGNE (04) du 02/06/2020 sollicitant, suite à l'installation du nouveau conseil municipal, pour les communes comportant moins de 2 000 habitants, une liste de 24 personnes soumises aux différentes taxes locales (taxe foncière – TF, taxe d'habitation – TH et cotisation foncière des entreprises - CFE) conformément à l'article 1650 du code général des impôts, leur permettant la désignation des 6 commissaires titulaires et des 6 commissaires suppléants, qui doit être effectuée par le directeur départemental ou régional des finances publiques. La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Le Conseil Municipal **PROPOSE** la liste suivante comportant 24 personnes de la Commune soumises aux différentes taxes locales (TF, TH et CFE). L'ordre des personnes indiquées sur la liste n'a qu'une valeur indicative. Il ne préjuge pas des personnes qui seront désignées commissaire titulaire ou suppléant par le directeur départemental ou régional des finances publiques.

Civilité	Nom	Prénom	Date de naissance	Adresse	Impositions directes locales
Mr	BAYLE	Roland	21/07/1965	Le Haut-Vernet 04140 Le Vernet	TF / TH
Mme	BAYLE	Francine	27/04/1961	Le Haut-Vernet 04140 Le Vernet	TF / TH
Mr	GROSOS	Jean-Jacques	13/05/1974	Le Moulin 04140 Le Vernet	TF / TH / CFE
Mr	LOMBARD	Jean-Christophe	23/04/1987	Les Rouitons 04140 le Vernet	TF
Mme	NABAL	Monique	21/03/1950	Le Plan 04140 Le Vernet	TF / TH
Mme	MOLLET	Geneviève	25/11/1957	Le Village 04140 Le Vernet	TF / TH
Mr	LACAZE	Lionnel	24/03/1955	Le Haut-Vernet 04140 Le Vernet	TF / TH
Mr	THEZAN	Régis	05/09/1950	Le Village 04140 Le Vernet	TF / TH
Mr	MICHEL	Jean-Marie	17/02/1945	Le Riou de l'Auragnier 04140 Le Vernet	TF / TH
Mme	BAYLE	Evelyne	22/03/1971	Roussimal 04140 Le Vernet	TF / TH
Mme	LE MASNE	Christine	21/09/1959	Parais 04140 Le Vernet	TF / TH / CFE
Mr	BAYLE	Régis	20/10/1956	Roussimal	TF / TH

				04140 Le Vernet	
Mr	MOLLET	Bernard	17/03/1955	Le Village 04140 Le Vernet	TF / TH
Mr	COMPANT	Bernard	03/03/1952	Le Serre 04140 Le Vernet	TF / TH
Mr	LAMY	David	18/10/1971	Le Serre 04140 Le Vernet	TF / TH
Mme	LAURIN	Nadège	11/12/1975	Lou Passavous 04140 Le Vernet	TH
Mr	KOHLER	Stéphane	17/02/1975	Lgt n° 2 goudeichard 04140 Le Vernet	TH
Mme	RAZIN	Marie	30/07/1944	Lgt n° 3 goudeichard 04140 Le Vernet	TH
Mme	CHEVRIER	Josette	29/05/1947	La Clapette 04140 Le Vernet	TF / TH
Mr	BOURILLON	Emile	28/07/1940	Les Pascalis 04140 Le Vernet	TF / TH
Mme	DE CAT	Jessica	22/12/1992	La Clapette 04140 Le Vernet	TH
Mr	VAN DER BEEK	Edward	16/10/1964	Camping Lou Passavous 04140 Le Vernet	TF / TH / CFE
Mme	HASCOET	Sylvie	01/01/1962	Le Village 04140 Le Vernet	TF / TH
Mme	MARCHAND	Anne Marie	09/04/1952	Goudeichard 04140 Le Vernet	TF / TH